RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE
TROISIÈME TRIMESTRE 2026

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE 3

1. MISE À JOUR SUR LES ACTIVITÉS 3

2. TEMPS FORTS FINANCIERS 4

3. PERSPECTIVES 2026 5

4. FACTEURS DE RISQUE 5

5. DÉCLARATIONS PROSPECTIVES 5

Information financière non auditée consolidée intermédiaire résumée pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026 – État consolidé de la situation financière intermédiaire 6

Information financière non auditée consolidée intermédiaire résumée pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026 – État consolidé intermédiaire des pertes et autres pertes globales 7

Information financière non auditée consolidée intermédiaire résumée pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026 – État consolidé intermédiaire des variations des capitaux propres 8

Information financière non auditée consolidée intermédiaire résumée pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026 – État consolidé intermédiaire des flux de trésorerie 9

Notes relatives aux États financiers consolidés intermédiaires condensés non audités 10

1. Informations générales 10
2. Règles d'évaluation principales 10
3. Estimations et jugements comptables critiques 11
4. Information sectorielle 11
5. Juste valeur 11
6. Filiales 13
7. Immobilisations corporelles 13
8. Immobilisations incorporelles 14
9. Actifs liés à des droits d'utilisation et passifs locatifs 14
10. Autres créances à long terme 14
11. Stock 15
12. Créances commerciales, actifs liés à des contrats et autres créances 15
13. Autres actifs courants 16
14. Trésorerie et équivalents de trésorerie 16
15. Actifs financiers 16
16. Capital, prime d'émission, réserves 16
17. Rémunération en actions 18
18. Dettes financières 20
19. Provisions 23
20. Dettes commerciales 24
21. Impôts sur les revenus et impôts différés 24
22. Autres passifs 25

23. Swaps de devises et contrats de change à terme 25
24. Résultats d'exploitation 26
25. Avantages du personnel 29
26. Produits financiers 30
27. Charges financières 31
28. Bénéfice/(Perte) par action (BPA) 31
29. Autres engagements 32
30. Transactions entre apparentés 32
31. Événements postérieurs à la date du bilan 34
Déclaration de responsabilité 35

RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE

TROISIÈME TRIMESTRE 2026

1. MISE À JOUR SUR LES ACTIVITÉS

A. MISE À JOUR AU NIVEAU CLINIQUE

DREAM US : ÉTUDE PIVOT IDE

Nyxoah a entrepris cette étude pivot IDE DREAM aux États-Unis en décembre 2020 afin d'étayer la demande visant à obtenir l'autorisation de mise sur le marché de la FDA et, en fin de compte, le remboursement aux États-Unis pour la stimulation bilatérale du nerf hypoglosse dans le cadre du traitement d'un Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil (SAOS) modéré à sévère. L'étude DREAM est une étude prospective et ouverte qui se déroulera dans plusieurs centres. Les participants qui bénéficient dans ce cadre d'une implantation du système Genio seront ensuite suivis pendant cinq ans afin d'en évaluer l'innocuité et l'efficacité pour les patients souffrant d'un SAOS modéré à sévère.

L'essai devait initialement recruter 134 patients qui devaient bénéficier d'une implantation, avec des critères primaires d'innocuité et d'efficacité à 12 mois, répartis sur 18 centres aux États-Unis et sur six sites internationaux. En avril 2022, la FDA a approuvé la demande de la Société de réduire la taille de l'échantillon de l'étude de 134 à 115 patients après avoir évalué les données de l'étude BETTER SLEEP.

Le principal critère d'innocuité concerne l'incidence d'effets secondaires graves liés au dispositif douze mois après l'implantation. Les critères primaires conjoints quant à l'efficacité sont le pourcentage de répondants présentant au moins une réduction de 50 % de l'Indice Apnée-Hypopnée (IAH) avec des hypopnées associées à une désaturation oxyhémoglobinée de 4 % et un IAH restant avec des hypopnées associées à une désaturation oxyhémoglobinée de 4 % inférieur à 20, ainsi qu'une réduction de 25 % de l'indice de désaturation en oxygène (IDO) entre la référence et la visite à douze mois. Les patients souffrant d'un SAOS modéré à sévère (score IAH compris entre 15 et 65) âgés de 22 à 75 ans étaient éligibles pour le recrutement s'ils avaient refusé, mal toléré, ou connu un échec avec le traitement par ventilation en pression positive (PAP). Les patients présentant un indice de masse corporelle supérieur à 32 kg/m², un collapsus concentrique complet (CCC) observé pendant une endoscopie sous sommeil induit et un IAH mixte et central combiné supérieur à 25 % par rapport à la polysomnographie de référence sont à exclure.

Le 19 mars 2024, la Société a déclaré que l'étude DREAM avait atteint ses objectifs principaux relatifs en matière d'intention de traiter (ITT), avec un taux de réponse relatif à l'indice apnée-hypopnée (IAH) de 63,5 % (p=0,002) et un taux de réponse relatif à l'indice de désaturation en oxygène (IDO) de 71,3 % (p<0,001). En outre, l'étude a montré une réduction médiane de l'IAH de 70,8 % sur 12 mois. 11 effets secondaires graves ont été enregistrés chez dix sujets, pour un taux d'effets secondaires de 8,7 %. Sur les 11 effets secondaires, trois étaient liés au dispositif, et trois étaient des explantations. La Société a envoyé le quatrième et dernier module de la demande d'autorisation modulaire préalable à la mise sur le marché (PMA) à la fin du deuxième trimestre 2024 et a reçu l'autorisation de la FDA le 8 août 2025.

L'ÉTUDE IDE AMÉRICAINE ACCCESS ATTEND L'AUTORISATION DE TRAITER LES PATIENTS ATTEINTS DE CCC

Aux États-Unis, en se basant sur les données de l'étude BETTER SLEEP, la FDA a attribué la désignation « Breakthrough Device » au système Genio en septembre 2021, afin d'accélérer le processus d'autorisation pour traiter les patients atteints de CCC. À la suite d'une série de discussions avec la FDA concernant la conception d'une étude appelée ACCCESS visant à évaluer l'innocuité et l'efficacité du système Genio sur les patients souffrant de CCC, la FDA a approuvé la demande d'IDE de la Société en juillet 2022.

Dans cette étude, Nyxoah comptait tout d'abord implanter jusqu'à 106 patients répartis sur jusqu'à 40 sites d'implantation avec des critères d'efficacité co-primaires de taux de réponse IAH, par critère Sher, et de taux de réponse IDO, tous deux évalués 12 mois après l'implantation. Cependant, comme annoncé le 11 août 2025, la Société a mis fin au recrutement des patients pour cette étude avant d'avoir recruté tous les 106 patients potentiels. L'étude se poursuivra avec les patients déjà recrutés, avec évaluation des critères d'efficacité co-primaires 12 mois après implantation et un suivi à cinq ans.

Le 2 septembre 2026, la Société a annoncé que l'étude ACCCESS a rempli ses critères principaux d'évaluation en matière de sécurité et d'efficacité. Dans l'ensemble d'analyse complet composé de 47 patients, l'étude a mis en évidence un taux de réponse IAH (d'après les critères de Sher) de 77,2 % (p < 0,001), et un taux de réponse IDO de 87,7 % (p < 0,001) à 12 mois après l'implantation ; aucun événement indésirable grave lié au dispositif n'a été observé au cours de cette période de 12 mois. La société prépare le dépôt d'un complément au PMA auprès de la FDA, en vue d'étendre l'indication du système Genio aux patients atteints de CCC.

B. COMMERCIALISATION HORS DES ÉTATS-UNIS

Lors des neuf premiers mois de 2026, Nyxoah a comptabilisé un chiffre d'affaires net hors États-Unis de 7,1 millions €, principalement en Allemagne, qui représentait 4,3 millions €. Après avoir assuré le remboursement via le système DRG en Allemagne au premier trimestre 2021, Nyxoah a construit et développé son organisation commerciale pour atteindre un total de 14 salariés à plein temps au 30 septembre 2026.

La stratégie commerciale de Nyxoah se concentre sur la création d'un écosystème de centres d'excellence disposant d'un haut niveau d'expertise clinique, grâce aux chirurgiens ORL qui se chargent de l'implantation et aux médecins spécialistes du sommeil capables de proposer plus d'options de traitement à leur large pool de patients.

La Société s'est également concentrée sur la pénétration de nouveaux marchés internationaux.

La Société a obtenu le remboursement DRG en Suisse en 2021 et a généré des revenus réguliers depuis.

Au T4 2024, la Société a intégré le SSDP (Specialised Services Devices Program) avec la NHS, au Royaume-Uni, et a généré ses premiers revenus lors du même trimestre.

Au T1 2025, la Société a lancé la commercialisation au Moyen-Orient via un accord de distribution et a généré ses premiers revenus à Dubaï lors du même trimestre. Au T2 2025, la Société a enregistré ses premiers revenus au Koweït et à Abu Dhabi.

Au T4 2025, Nyxoah a lancé la commercialisation et a généré ses premiers revenus aux Pays-Bas.

Nyxoah a également généré des revenus en Autriche, en Espagne et en Italie, et la Société s'attend à se développer dans d'autres pays européens et sur les marchés du Moyen-Orient, sous réserve de retours sur les dossiers de remboursement envoyés.

C. AUTORISATION PRÉALABLE À LA MISE SUR LE MARCHÉ ET COMMERCIALISATION AUX ÉTATS-UNIS

Le 8 août 2025, la U.S. Food and Drug Administration (FDA) a approuvé le système Genio pour un sous-ensemble de patients souffrant de SAOS modéré à sévère avec un indice Apnée-hypopnée (IAH) compris entre 15 et 65 inclus. La Société a immédiatement démarré la commercialisation aux États-Unis via un lancement par phases dans les centres précurseurs et sites en cours d'intégration. Elle a envoyé les systèmes initiaux à des hôpitaux/cliniques ambulatoires et a réalisé la formation des chirurgiens. Lors des neuf premiers mois de 2026, Nyxoah a comptabilisé un chiffre d'affaires net de 16,1 millions €, provenant des ventes des États-Unis. Dans le cadre de l'autorisation de PMA de la FDA, la Société réalisera une étude clinique d'approbation post-PMA nommée BREATHE, qui devrait s'appuyer sur 229 patients (dont un minimum de 160 patients évaluables).

2. TEMPS FORTS FINANCIERS

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 23,2 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026, comparé à 4,4 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025.

Le coût des biens vendus s'est élevé à 9,2 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026, comparé à 1,7 million € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025.

Les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté de 11,2 millions €, soit 31,4 %, passant de 35,8 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025 à 47,0 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026. Cette hausse est principalement due à une augmentation des dépenses liées au soutien de la commercialisation du système Genio® aux États-Unis à la suite de l'autorisation de la FDA obtenue en août 2025 et au développement global des opérations commerciales de la Société.

Les frais de recherche et de développement ont baissé de 1,8 million €, soit 5,7 %, passant de 32,0 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025 à 30,1 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026. Cette baisse s'explique principalement par une diminution des charges de personnel (3,3 millions €), des coûts de fabrication et de développement externalisé (1,7 million €), des frais liés aux études cliniques (0,8 million €), ainsi que par l'absence de pertes de valeur (2025 : 1,0 million €). Ceci a été partiellement compensé par une hausse de la dépréciation et des amortissements (2,4 millions €), suite au début de l'amortissement des actifs incorporels de Genio après l'approbation de la FDA en août 2025, une hausse des honoraires de conseil et de sous-traitance (1,4 million €) et une moindre capitalisation des coûts de développement (1,6 million €).

Nyxoah a réalisé un résultat financier négatif net de 2,6 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026, principalement en raison de l'amortissement de la perte J1 sur l'obligation convertible et des dépenses d'intérêt de la Société, partiellement compensé par les gains de change de 1,5 million € sur la juste valeur de l'obligation convertible et des gains nets de change, contre un résultat financier net négatif de 1,6 million € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025.

Nyxoah a réalisé une perte nette de 66,7 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026, comparée à une perte nette de 66,6 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 30 septembre 2026, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs financiers s'élevaient à 77,0 millions €, comparé à 48,0 millions € au 31 décembre 2025. L'augmentation de la trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers est causée par une levée de capital réalisée au deuxième trimestre 2026 et par le déblocage de la deuxième tranche de la ligne de crédit à terme de la Société.

3. PERSPECTIVES 2026

La Société prévoit de continuer à dynamiser les ventes, principalement aux États-Unis. Dans les marchés où nous sommes déjà présents, tels que l'Allemagne, la Suisse, le Royaume-Uni et le Moyen-Orient, ainsi que dans certains autres marchés internationaux ciblés, nous visons une croissance supplémentaire, sous réserve de l'obtention de conditions de remboursement favorables pour les produits de la Société dans ces marchés.

4. FACTEURS DE RISQUE

Nous faisons référence à la description des facteurs de risque aux pages 81-101 du rapport annuel 2025 de la Société. En résumé, les risques et incertitudes principaux auxquels nous faisons face sont liés à notre situation financière et à nos besoins de capital supplémentaire, au développement clinique de nos produits candidats, à la commercialisation et au remboursement de nos produits candidats, à notre dépendance à des tiers et au personnel clé, aux marchés et aux pays dans lesquels nous opérons, à la fabrication de nos produits candidats, aux questions de conformité légale et réglementaire, à notre propriété intellectuelle, aux résultats du litige relatif à la propriété intellectuelle, à notre organisation et à nos opérations.

5. DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Ce rapport de gestion intermédiaire contient des déclarations prospectives. Toutes les déclarations autres que les conditions et faits présents et historiques contenus dans ce rapport, dont les déclarations concernant nos résultats d'exploitation, notre position financière et notre stratégie commerciale futurs ainsi que nos plans et nos objectifs pour de futures opérations sont des déclarations prospectives. Dans ce rapport, les mots « anticiper », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « souhaiter », « prévoir », « être conçu pour », « potentiel », « prédire », « objectif », « devoir » ou leur forme négative ainsi que toute expression similaire sont des marqueurs de déclarations prospectives. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes. Les lecteurs doivent savoir que de telles déclarations prospectives ne sont pas des garanties de résultats futurs. Les véritables résultats de Nyxoah peuvent différer sensiblement de ceux qui sont prévus par les déclarations prospectives à cause de divers facteurs importants, dont : les attentes de Nyxoah concernant les incertitudes inhérentes aux développements concurrentiels, aux activités d'études cliniques et de développement de produit et aux exigences d'autorisation réglementaire ; la dépendance de Nyxoah aux partenariats avec des tiers ; l'estimation du potentiel commercial des produits candidats de Nyxoah ; la capacité de Nyxoah à obtenir et conserver la protection de la propriété intellectuelle de ses technologies ; les résultats du litige relatif à la propriété intellectuelle ; la durée relativement courte de l'exploitation de Nyxoah ; et la capacité de Nyxoah à obtenir plus de financement pour son exploitation et à compléter le développement et la commercialisation de ses produits candidats. Une liste détaillée et une description de ces risques, incertitudes et d'autres risques est disponible dans le rapport annuel 2025 de Nyxoah. Étant donné ces incertitudes, il est conseillé au lecteur de ne pas se fier indûment à ce genre de déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives ne sont valides qu'à la date de la publication de ce document. Nyxoah rejette expressément toute obligation de mettre à jour de telles déclarations prospectives dans ce document, de faire en sorte qu'elles reflètent tout changement de nos attentes à leurs propos ou tout changement d'évènement, de condition ou de circonstance sur lesquelles ces déclarations se basent ou qui peuvent affecter la probabilité que les résultats réels diffèrent de ceux prévus par les déclarations prospectives, sauf si la loi ou les réglementations applicables l'exigent.

NYXOAH SA

INFORMATION FINANCIÈRE NON AUDITÉE CONSOLIDÉE INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉE POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS CLÔTURÉE LE 30 SEPTEMBRE 2026 – ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE INTERMÉDIAIRE

(non audité)

(en milliers)

	Notes	Au 30 septembre 2026	Au 31 décembre 2025
ACTIFS			
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	7	4 168	4 052
Immobilisations incorporelles	8	46 820	50 108
Actifs au titre de droits d'utilisation	9	1 843	1 293
Actif d'impôts différés		10	87
Autres créances à long terme	10	1 825	1 718
		€ 54 666	**€ 57 258**
Actifs courants			
Stocks	11	4 782	4 660
Créances commerciales	12	7 848	5 254
Actifs liés à des contrats	12	453	261
Autres créances	12	2 117	2 209
Autres actifs courants	13	1 785	828
Actifs financiers	15	61 644	18 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	15 430	30 001
		€ 94 059	**€ 61 213**
Total des actifs		**€ 148 725**	**€ 118 471**
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital et réserves			
Capital	16	7 093	6 505
Prime d'émission	16	417 252	335 134
Réserve pour paiements fondés sur des actions	17	13 898	12 395
Autres éléments du résultat global	16	827	1 124
Pertes reportées		(371 110)	(306 029)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires		**€ 67 960**	**€ 49 129**
PASSIFS			
Passifs non courants			
Dettes financières	18	34 364	17 670
Passifs locatifs	9	1 397	637
Provisions	19	1 405	1 396
Passif d'impôts différés		68	–
Passifs sur contrats	24	678	681
		€ 37 912	**€ 20 384**
Passifs courants			
Dettes financières	18	17 545	23 428
Passifs locatifs	9	551	779
Dettes commerciales	20	12 555	13 727
Passif d'impôts exigibles	21	4 153	3 939
Passifs sur contrats	24	1 416	894
Autres passifs	22	6 633	6 191
		€ 42 853	**€ 48 958**
Total du passif		**€ 80 765**	**€ 69 342**
Total des capitaux propres et du passif		**€ 148 725**	**€ 118 471**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

NYXOAH SA

INFORMATION FINANCIÈRE NON AUDITÉE CONSOLIDÉE INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉE POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS CLÔTURÉE LE 30 SEPTEMBRE 2026 – ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES PERTES ET AUTRES PERTES GLOBALES

(non audité)
(en milliers)

		Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	Notes	**2026**	**2025**	**2026**	**2025**
Chiffre d'affaires	24	€ 9 170	€ 1 972	€ 23 217	€ 4 376
Coût des biens vendus	24	(3 385)	(779)	(9 211)	(1 675)
Bénéfice brut		**€ 5 785**	**€ 1 193**	**€ 14 006**	**€ 2 701**
Frais de recherche et de développement	24	(11 777)	(12 911)	(30 124)	(31 959)
Frais de vente, administratifs et généraux	24	(16 019)	(12 702)	(47 011)	(35 765)
Autres revenus d'exploitation		143	51	172	166
Perte d'exploitation de la période		**€ (21 868)**	**€ (24 369)**	**€ (62 957)**	**€ (64 857)**
Produits financiers	26	7 288	1 082	6 199	6 561
Charges financières	27	(2 942)	(583)	(8 807)	(8 162)
Perte de la période avant impôts		**€ (17 522)**	**€ (23 870)**	**€ (65 565)**	**€ (66 458)**
Impôts sur le revenu	21	(308)	290	(1 172)	(114)
Perte de la période		**€ (17 830)**	**€ (23 580)**	**€ (66 737)**	**€ (66 572)**
Perte attribuable aux actionnaires		**€ (17 830)**	**€ (23 580)**	**€ (66 737)**	**€ (66 572)**
Autres éléments du résultat global					
Eléments pouvant être reclassés en bénéfices ou en pertes (nets d'impôts)					
Différences de conversion de devises		(298)	(33)	(297)	197
Perte globale totale de la période, nette d'impôts		**€ (18 128)**	**€ (23 613)**	**€ (67 034)**	**€ (66 375)**
Perte globale totale attribuable aux actionnaires		**€ (18 128)**	**€ (23 613)**	**€ (67 034)**	**€ (66 375)**
Perte de base par action (en €)	28	€ (0,177)	€ (0,630)	€ (0,992)	€ (1,778)
Perte diluée par action (en €)	28	€ (0,177)	€ (0,630)	€ (0,992)	€ (1,778)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

NYXOAH SA

INFORMATION FINANCIÈRE NON AUDITÉE CONSOLIDÉE INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉE POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS CLÔTURÉE LE 30 SEPTEMBRE 2026 – ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(non audité)

(en milliers)

	Attribuable aux actionnaires de la société mère					
	Actions ordinaires	**Prime d'émission**	**Réserve pour paiements fondés sur des actions**	**Autres éléments du résultat global**	**Pertes reportées**	**Total**
Solde au 1er janvier 2026	**€ 6 505**	**€ 335 134**	**€ 12 395**	**€ 1 124**	**€ (306 029)**	**49 129**
Perte de la période	–	–	–	–	(66 737)	(66 737)
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice	–	–	–	(297)	–	(297)
Perte globale consolidée de l'exercice	**-**	**-**	**-**	**€ (297)**	**€ (66 737)**	**€ (67 034)**
Paiements en actions						
Accordées au cours de la période	–	–	3 159	–	–	3 159
Expirées au cours de la période	–	–	(680)	–	680	–
Exercées au cours de la période	1	24	(976)	–	976	25
Émission d'actions par conversion d'obligations convertibles	35	6 587	–	–	–	6 622
Emission d'actions en numéraire	552	81 123	–	–	–	81 675
Coût de transaction	–	(5 616)	–	–	–	(5 616)
Transactions totales avec les propriétaires de la Société comptabilisées directement en capitaux propres	**588**	**82 118**	**1 503**	**–**	**1 656**	**85 865**
Solde au 30 septembre 2026	**€ 7 093**	**€ 417 252**	**€ 13 898**	**€ 827**	**€ (371 110)**	**€ 67 960**

	Attribuable aux actionnaires de la société mère					
	Actions ordinaires	**Prime d'émission**	**Réserve pour paiements fondés sur des actions**	**Autres éléments du résultat global**	**Pertes reportées**	**Total**
Solde au 1er janvier 2025	**€ 6 430**	**€ 314 345**	**€ 9 300**	**€ 914**	**€ (217 735)**	**€ 113 254**
Perte de la période	–	–	–	–	(66 572)	(66 572)
Autres pertes globales au titre de l'exercice	–	–	–	197	–	197
Perte globale consolidée de l'exercice	**-**	**-**	**-**	**€ 197**	**€ (66 572)**	**€ (66 375)**
Paiements en actions						
Accordées au cours de la période	–	–	3 983	–	–	3 983
Expirées au cours de la période	–	–	(633)	–	633	–
Exercées au cours de la période	20	72	(885)	–	885	92
Transactions totales avec les propriétaires de la Société comptabilisées directement en capitaux propres	**20**	**72**	**2 465**	**–**	**1 518**	**4 075**
Solde au 30 septembre 2025	**€ 6 450**	**€ 314 417**	**€ 11 765**	**€ 1 111**	**€ (282 789)**	**€ 50 954**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

NYXOAH SA

INFORMATION FINANCIÈRE NON AUDITÉE CONSOLIDÉE INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉE POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS CLÔTURÉE LE 30 SEPTEMBRE 2026 – ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non audité)

(en milliers)

	Notes	Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026	2025
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION			
Perte avant impôt pour l'exercice		**€ (65 565)**	**€ (66 458)**
Ajustements pour:			
Produits financiers		(6 199)	(6 561)
Charges financières		8 807	8 162
Amortissement des immobilisations corporelles et des droits d'utilisation des actifs	7, 9	1 700	1 805
Amortissement des immobilisations incorporelles	8	3 442	1 183
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		–	1 025
Perte de valeur sur créances commerciales		53	174
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	17	3 159	3 983
Augmentation des provisions		11	106
Autres éléments non monétaires		(363)	(65)
Trésorerie générée avant les variations de fonds de roulement		**€ (54 955)**	**€ (56 646)**
Augmentation des stocks		(122)	(1 359)
(Augmentation)/Diminution des créances commerciales et autres créances		(3 257)	43
(Diminution)/Augmentation des dettes commerciales et autres dettes		10	2 793
Trésorerie générée par des changements d'exploitation		**€ (58 324)**	**€ (55 169)**
Impôt sur le revenu payé		(811)	(569)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		**€ (59 135)**	**€ (55 738)**
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles	7	(2 449)	(784)
Produits des remboursements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	7	1 142	–
Capitalisation des immobilisations incorporelles	8	(159)	(1 758)
Cessions d'immobilisations corporelles	7	–	3
Acquisition d'actifs financiers - courant	15	(61 394)	(24 050)
Produits de la vente d'actifs financiers - courants	15	18 000	60 227
Revenus d'intérêts sur les actifs financiers		386	1 970
Flux de trésorerie des activités d'investissement		**€ (44 474)**	**€ 35 608**
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT			
Paiement de la partie principale des passifs locatifs	9	(766)	(890)
Produit d'autres prêts		13 750	–
Coûts de transaction liés aux prêts et emprunts		(20)	–
Intérêts payés		(613)	(635)
Remboursement des avances récupérables	18	(49)	–
Produit de l'émission d'actions, net des coûts de transaction	16	76 085	93
Autres charges financières		(161)	(75)
Flux de trésorerie des activités de financement		**€ 88 226**	**€ (1 507)**
Mouvements de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		**€ (15 383)**	**€ (21 637)**
Effets des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		812	(1 680)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	14	**€ 30 001**	**€ 34 186**
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 septembre	14	**€ 15 430**	**€ 10 869**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

NYXOAH SA

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES CONDENSÉS NON AUDITÉS

1. Informations générales

Nyxoah SA (la Société) est une société cotée en bourse constituée et opérant en vertu des lois belges et dont le siège social est situé en Belgique. La Société est immatriculée auprès du registre des personnes morales (Brabant Wallon) sous le numéro 0817.149.675. Le siège social de la Société est situé au 12 rue Édouard Belin, 1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique.

La Société opère dans le secteur des technologies médicales. Elle se concentre sur le développement et la commercialisation de solutions et de services visant à traiter le Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil, ou SAOS. Le SAOS est le trouble respiratoire du sommeil le plus courant dans le monde. Le SAOS survient lorsque les muscles et tissus mous de la gorge et de la langue se relâchent et s'affaissent. La personne qui en est affectée arrête de respirer pendant son sommeil ; les voies respiratoires sont bloquées partiellement (hypopnée) ou complètement (apnée) à plusieurs reprises, ce qui limite le volume d'air entrant dans les poumons. Pendant un épisode d'apnée ou d'hypopnée, le niveau d'oxygène du patient chute, ce qui entraîne une interruption du sommeil.

La principale solution de la Société est le système Genio, une thérapie de neurostimulation du nerf hypoglosse de nouvelle génération peu invasive, ayant obtenu le marquage CE et approuvé par la FDA, centrée sur le patient et destinée à traiter le SAOS. Le SAOS est le trouble respiratoire du sommeil le plus courant au monde, qui est associé à un risque de mortalité et de comorbidités plus élevé, dont les maladies cardiovasculaires, la dépression et les accidents vasculaires cérébraux.

Le système Genio est le premier système de neurostimulation destiné au traitement du SAOS à être muni d'un neurostimulateur sans batterie et sans sonde qui peut assurer une stimulation bilatérale du nerf hypoglosse afin de garder les voies respiratoires supérieures ouvertes. Le produit se positionne comme thérapie de deuxième ligne pour traiter les patients atteints d'un SAOS modéré à sévère et pour qui les thérapies conventionnelles, dont la Ventilation en Pression Positive Continue (CPAP), ont échoué. Cette dernière, malgré son efficacité prouvée, a également de nombreuses limites, faisant de l'observance un défi de taille. En outre, d'autres traitements de seconde ligne, comme les dispositifs buccaux, sont plus adaptés au traitement du SAOS léger à modéré, ou sont très invasifs. Par rapport à d'autres technologies de traitement du SAOS par la stimulation du nerf hypoglosse, le système Genio est une technologie disruptive de différenciation qui cible un besoin médical clair et non satisfait grâce à sa technique d'implantation rapide et peu invasive, sa batterie externe et sa capacité à stimuler les deux branches du nerf hypoglosse.

La publication des États financiers consolidés condensés intermédiaires de Nyxoah SA et de ses filiales (ensemble, le Groupe), au 30 septembre 2026 et pour les périodes de trois et neuf mois ayant pris fin le 30 septembre 2026, a été autorisée le 5 novembre 2026 par le Conseil d'Administration de la Société.

2. Règles d'évaluation principales

Base de préparation des états financiers consolidés condensés intermédiaires

Les États financiers consolidés intermédiaires condensés de la Société ont été préparés conformément à la norme IFRS (International Financial Reporting Standards) 34 - Information financière intermédiaire émise par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptée par l'Union européenne. Ils ne comprennent pas toutes les informations obligatoires pour des États Financiers annuels complets et doivent être lus avec les derniers États financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025. Afin d'être en cohérence avec la présentation de la période actuelle, une correction non matérielle a été réalisée sur certains comparatifs dans l'état de position financière consolidé. Consultez les notes 18 et 22.

Sauf application de normes, d'interprétations et d'amendements rendus obligatoires au 1er janvier 2026, les politiques utilisées pour la préparation des États financiers consolidés condensés intermédiaires sont les mêmes que celles utilisées pour la préparation des États financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

Ces états financiers consolidés condensés intermédiaires sont présentés en euros (€) et toutes les valeurs sont arrondies au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire (par exemple, en million €).

La préparation de ces États financiers consolidés condensés intermédiaires implique l'utilisation de certaines estimations comptables importantes. Elle impose aussi aux membres de la Direction de faire preuve de jugement dans l'application des principes comptables de la Société. Les domaines impliquant un degré élevé de jugement ou de complexité sont des domaines où les hypothèses et les estimations sont importantes dans le cadre des États financiers consolidés condensés intermédiaires.

Les estimations comptables cruciales utilisées pour la préparation des États financiers consolidés condensés intermédiaires sont les mêmes que celles utilisées pour la préparation des États financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

Principe de continuité de l'exploitation

Ces États financiers consolidés intermédiaires non audités ont été préparés sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Au 30 septembre 2026, la Société disposait de 15,4 millions € en trésorerie et équivalents de trésorerie et de 61,6 millions € en actifs financiers. Selon les prévisions relatives aux flux de trésorerie pour le reste de l'année 2026 et pour 2027, la direction pense que sa position en termes de liquidités lui permettra de couvrir ses besoins en capital et de financer ses opérations pendant au moins 12 mois à compter de la date d'autorisation de ces états financiers.

La Société confirme que malgré le conflit entre Israël et l'Iran, les opérations se poursuivent sans perturbation majeure et que les actifs sont actuellement protégés. La Société ne subit aucun impact des suites de ce conflit.

Nouvelles normes et interprétations et modifications de nombres et interprétations applicables

Valable pour les périodes annuelles débutant le 1er janvier 2026

Le Groupe n'a adopté de manière anticipée aucune norme, interprétation ou modification émise mais non encore effective.

Les modifications suivantes s'appliquent pour la première fois en 2026, mais n'ont aucune incidence sur les États financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société :

- Modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7 Classification et mesure des instruments financiers
- Améliorations annuelles – Volume 11

3. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers intermédiaires conformément à l'IFRS implique que la direction exerce des jugements et formule des estimations et des hypothèses pouvant affecter les montants du chiffre d'affaires, les frais, les actifs et les passifs comptabilisés, ainsi que la divulgation des passifs éventuels à la fin de la période de présentation des informations financières.

Se reporter à la note 5.5.2 des états financiers consolidés 2025 du Groupe pour en savoir plus sur les principales estimations et suppositions comptables importantes.

4. Information sectorielle

D'après la structure organisationnelle ainsi que la nature des informations financières disponibles et évaluées par les principaux décideurs de la Société afin d'évaluer les performances et de prendre des décisions relatives à l'allocation des ressources, la Société a conclu que la totalité de ses activités représente un seul secteur à présenter . L'organe de décision opérationnel de la Société est le CEO.

5. Juste valeur

Actifs financiers

Des garanties en numéraire sont enregistrées dans l'État consolidé de la situation financière intermédiaire sous « Autres créances à long terme ». Lors de la libération des garanties, les intérêts sont perçus pour la durée de la garantie, où la valeur comptable étant approximativement égale à la juste valeur.

L'option de paiement anticipé, comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière sous « Autres créances à long terme », liée au mécanisme de crédit mis en place avec la Banque européenne d'investissement (BEI) est comptabilisée à sa juste valeur via le compte de résultats (voir note 18.2).

La valeur comptable des créances commerciales, des autres créances et des autres actifs courants est approximativement égale à leur valeur du fait de leur caractère à court terme. L'évaluation de la juste valeur est classée au niveau 3.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs financiers est approximativement égale à leur valeur du fait de leur caractère à court terme. L'évaluation de la juste valeur est classée au niveau 1.

Les contrats de change et les swaps de devise étrangère, comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière sous « Autres créances », sont comptabilisés à leur juste valeur via le compte de résultats. La juste valeur est déterminée par l'institution financière et est basée sur les taux des swaps de devises et la maturité de l'instrument. Consultez la note 23.

Passifs financiers

La valeur comptable des passifs commerciaux et autres passifs est approximativement égale à leur juste valeur étant donné le caractère à court terme de ces instruments. L'évaluation de la juste valeur est classée au niveau 3.

Facilité de crédit BEI et warrants synthétiques

L'accord de crédit avec la BEI, comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière sous « Dette financière », est comptabilisé à son coût amorti avec un taux d'intérêt fixe. Consultez la note **18.2.** La juste valeur est évaluée selon les taux d'intérêt et la date d'échéance. Ces instruments ont des taux d'intérêt fixes et l'évaluation de leur juste valeur peut fluctuer selon les taux d'intérêt.

Les warrants synthétiques en lien avec le mécanisme de crédit mis en place avec la BEI et comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière sous « Dette financière » sont comptabilisés à leur juste valeur dans le compte de résultat (cf. note 18.2). La juste valeur est déterminée via un arbre binomial de 240 périodes mensuelles (20 ans) et les données inobservables clés suivantes :

- Volatilité de 67,15 %, estimée à partir du médian de la déviation standard annualisée de 90 jours de la volatilité quotidienne des prix des actions sur la Nasdaq entre septembre 2023 et septembre 2026.

Une augmentation de 5 % de la volatilité de la tranche A engendrerait une augmentation de la juste valeur de 55.000 €, tandis qu'une baisse de 5 % la volatilité engendrerait une baisse de la juste valeur de 64.000 €.

Une augmentation de 5 % de la volatilité de la tranche B engendrerait une augmentation de la juste valeur de 51.000 €, tandis qu'une baisse de 5 % la volatilité engendrerait une baisse de la juste valeur de 60.000 €.

Obligation convertible

L'obligation convertible comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière sous « Dette financière » est comptabilisée à sa juste valeur dans le compte de résultat (cf. note 18.3). La juste valeur est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation de Longstaff-Schwartz Monte Carlo. La note 18.3 présente une vue d'ensemble des présuppositions clés. Une augmentation de 5 % de la volatilité engendrerait une augmentation de la juste valeur de 0,5 million €, tandis qu'une baisse de 5 % la volatilité engendrerait une baisse de la juste valeur de 0,5 million €. Une augmentation de 1 % d'écart de crédit engendrerait une baisse de la juste valeur de 123.000 €, tandis qu'une baisse de 1 % d'écart de crédit engendrerait une augmentation de la juste valeur de 55.000 €.

Avances récupérables

Pour les avances récupérables, la valeur comptable est considérée comme une approximation de la juste valeur à cause de la nature et des termes des arrangements ainsi que de la réévaluation périodique des flux de trésorerie contractuels attendus. La sensibilité de montant comptable des avances récupérables est détaillée plus avant dans la note 18.1.

La valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers, autres que ceux dont les montant comptables sont des approximations raisonnables des justes valeurs, peuvent être présentées comme suit :

(en milliers €)	Valeur comptable		Juste valeur	
	Au 30 septembre 2026	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2026	Au 31 décembre 2025
Actifs financiers				
Garanties en numéraire (niveau 3)	520	394	520	394
Option de prépaiement (niveau 3)	38	91	38	91
Contrats de change et swaps de devises (niveau 2)	–	4	–	4

(en milliers €)	Valeur comptable		Juste valeur	
	Au 30 septembre 2026	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2026	Au 31 décembre 2025
Passifs financiers				
Contrat de facilité de prêt (niveau 3)	20 021	8 231	20 482	8 602
Warrants synthétiques (niveau 3)	6 091	1 601	6 091	1 601
Obligations convertibles (niveau 3)	16 746	22 657	23 106	31 243
Avances récupérables (niveau 3)	9 051	8 609	9 051	8 609

Il n'y a eu aucun changement dans les processus et techniques d'évaluation du Groupe ainsi que les types de données utilisées pour les mesures de juste valeur pendant la période. Il n'y a eu aucun transfert entre les mesures de juste valeur de niveau 1 et 2 pendant la période et aucun transfert n'a eu lieu vers ou depuis les mesures de juste valeur de niveau 3.

6. Filiales

Pour toutes les périodes mentionnées dans ce rapport, la Société détient 100 % des actions de :

- Nyxoah LTD, une société israélienne
- Nyxoah Pty Ltd, une société australienne
- Nyxoah Inc, une société basée aux États-Unis
- Nyxoah GmbH, une société allemande

7. Immobilisations corporelles

Le total des acquisitions pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026 s'établit à 2,4 millions € (2025 : 0,8 million €).

Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026, la plupart des acquisitions concernent des améliorations locatives en construction. Les améliorations locatives en construction sont liées à un nouvel accord locatif de la Société qui entrera en vigueur le 1er janvier 2026 pour la mise en place d'une nouvelle ligne de production et une nouvelle salle blanche en Belgique. Au départ, la Société finance 100 % des coûts du projet de la salle blanche, mais 80 % des coûts sont remboursés par le loueur. Le montant total de remboursements reçus a atteint 1,1 million € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026.

La charge d'amortissement s'établit à 1,0 million € en 2026 et à 0,8 million € en 2025 pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre.

8. Immobilisations incorporelles

(en milliers €)	Coûts de développement	Brevets et licences	Total
Coûts			
Valeur brute au 1er janvier 2025	53 410	591	54 001
Acquisitions	1 704	–	1 704
Dépréciation	(790)	–	(790)
Autres mouvements	(4)	–	(4)
Coûts au 30 septembre 2025	**54 320**	**591**	**54 911**
Valeur brute au 1er janvier 2026	55 367	591	55 958
Acquisitions	154	–	154
Coûts au 30 septembre 2026	**55 521**	**591**	**56 112**
Amortissements			
Amortissements bruts cumulés au 1er janvier 2025	(3 452)	(168)	(3 620)
Charge d'amortissement	(1 151)	(32)	(1 183)
Amortissements au 30 septembre 2025	**(4 603)**	**(200)**	**(4 803)**
Amortissements cumulés au 1er janvier 2026	(5 639)	(211)	(5 850)
Charge d'amortissement	(3 410)	(32)	(3 442)
Amortissements au 30 septembre 2026	**(9 049)**	**(243)**	**(9 292)**
Valeur comptable nette au 30 septembre 2025	**49 717**	**391**	**50 108**
Valeur comptable nette au 30 septembre 2026	**46 472**	**348**	**46 820**

La Société développe le système Genio. La Société a commencé à amortir le système Genio de première génération en 2021 et, à la suite de l'autorisation de la FDA pour le système Genio en date du 8 août 2025, les immobilisations incorporelles liées à compter du troisième trimestre 2025. Suite à la fin de l'une des études cliniques, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées a débuté au T2 2026. L'amortissement s'établit à 3,4 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026 (2025 : 1,2 million €) et est inclus dans les frais de recherche et développement.

La Société continue à encourir des frais de développement en 2026 pour ses projets R&D en cours. Les frais de développement capitalisés s'établissent respectivement à 154.000 € et 1,7 million € pour les périodes de neuf mois clôturées les 30 septembre 2026 et 2025 respectivement. Le développement des projets de R&D en cours devrait être finalisé en 2027.

9. Actifs liés à des droits d'utilisation et passifs locatifs

Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026, la Société a signé de nouveaux contrats de location pour un montant de 1,3 million € (2025 : 90.000 €). La plus grande part de cet ajout est liée à un nouvel accord locatif de la Société pour un nouveau bâtiment qui abritera une nouvelle ligne de production et une nouvelle salle blanche en Belgique.

Les remboursements des passifs locatifs se sont établis à 0,8 million € (2025 : 1,0 million €). Les amortissements des actifs liés à des droits d'utilisation se sont respectivement établis à 0,7 million € et à 1,0 million € pour les périodes de neuf mois clôturées les 30 septembre 2026 et 2025 respectivement.

10. Autres créances à long terme

	Au	
(en milliers €)	Septembre 30, 2026	Decembre 31, 2025
Incitation fiscale R&D	1 267	1 233
Option de prépaiement	38	91
Garanties en numéraire	520	394
Total des autres créances à long terme	**1 825**	**1 718**

Les autres créances à long terme se composent de garanties en numéraire d'un montant de 0,5 million € (2025 : 394.000 €), d'options de paiement anticipé évaluées à 38.000 € (2025 : 91.000 €) et d'une incitation fiscale à la R&D en Belgique d'un montant de 1,3 million € (2025 : 1,2 million €) en lien avec certaines activités de développement et certains essais cliniques. La Société comptabilise l'incitation à la recherche et développement comme créance à long terme et comme déduction de la valeur comptable de l'immobilisation (in)corporelle.

Pour de plus amples informations concernant les options de paiement anticipé, consultez la note 18.

L'incitation fiscale à la recherche et au développement comptabilisée le 30 septembre 2026 est liée aux investissements de 2022 à 2026 dans des immobilisations corporelles et incorporelles. Ces incitations devraient être reçues cinq ans après les investissements. Cependant, à la suite de la loi du 12 mai 2024 (Moniteur belge du 29 mai 2024), le régime de crédit d'impôt belge pour la recherche et le développement a été modifié. À compter de 2024, l'incitation fiscale à la recherche et au développement devrait être remboursée sous quatre ans au lieu de cinq. Consultez la note 24.

11. Stock

	Au	
(en milliers €)	**30 septembre 2026**	**31 décembre 2025**
Matières premières	1 684	1 315
En cours de production	972	1.851
Produits finis	2 126	1 494
Total stock	**4 782**	**4 660**

L'augmentation du stock est principalement due à la hausse des produits finis et des matières premières, partiellement compensée par une baisse des travaux en cours.

12. Créances commerciales, actifs liés à des contrats et autres créances

	Au	
(en milliers €)	**30 septembre 2026**	**31 décembre 2025**
Créances commerciales	7 848	5 254
Actifs contractuels	1 009	764
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	(556)	(503)
Paiements anticipés	400	307
Créances incitatives R&D (Australie)	–	111
Créances TVA	649	614
Créances d'impôt courant	527	811
Contrats de change et swaps de devises	–	4
Autres	541	362
Total créances commerciales, actifs liés à des contrats et autres créances	**10 418**	**7 724**

L'augmentation de 2,7 millions € des créances commerciales totales, des actifs contractuels et des autres créances est principalement due à une augmentation des créances commerciales de 2,6 millions €, causée par une augmentation des recettes d'un trimestre sur l'autre, à une augmentation des actifs contractuels de 245.000 €, à une augmentation des autres créances de 179.000 € et à une augmentation des paiements anticipés de 93.000 €. Cette augmentation est partiellement compensée par une baisse des créances d'impôts courants de 284.000 €, par une baisse des créances liées aux incitations R&D de 111.000 € et par une augmentation des autorisations des pertes de crédits attendues de 53.000 €.

Les créances incitatives R&D sont liées aux avantages reçus en Australie pour soutenir les essais cliniques et le développement du système Genio. La baisse est attribuable à la décision de la Société de ne plus demander ces incitations.

13. Autres actifs courants

(en milliers €)	Au 30 septembre 2026	Au 31 décembre 2025
Charges payées d'avance	1 280	663
Produits à recevoir	505	165
Total autres actifs courants	**1 785**	**828**

La hausse de 1,0 million € des autres actifs courants est principalement due à une augmentation des frais reportés de 0,6 million €, et à une augmentation des revenus cumulés de 340.000 €. L'augmentation des frais reportés est principalement due à des paiements anticipés d'assurances et d'abonnements logiciels renouvelés et payés en septembre 2026. L'augmentation des revenus cumulés peut s'expliquer par une hausse des revenus cumulés liés aux dépôts à terme suite à une hausse des encours de dépôts à terme.

14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers €)	Au 30 septembre 2026	Au 31 décembre 2025
Dépôts à court terme	2 933	22 131
Comptes courants	12 497	7 870
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	**15 430**	**30 001**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont baissé pour atteindre 15,4 millions € au 30 septembre 2026, par rapport aux 30,0 millions € au 31 décembre 2025, principalement à cause d'une baisse des dépôts à court terme de 19,2 millions €, partiellement compensée par une augmentation des comptes courants de 4,6 millions €. Les dépôts à court terme sont liés à des comptes à terme dont la maturité initiale est égale ou inférieure à trois mois et évalués au coût amorti.

15. Actifs financiers

Les actifs financiers courants sont liés à des comptes à terme dont la maturité initiale est supérieure à trois mois mais inférieure à 12 mois et évalués au coût amorti.

Le 30 septembre 2026, le montant total des actifs financiers courants est de 61,6 millions €. Ils se composent de 36,4 millions $ (32,1 millions €) de dépôts en USD et 29,5 millions € de dépôts en EUR.

Les actifs financiers sont passé de 18,0 millions € au 31 décembre 2025 à 61,6 millions € au 30 septembre 2026. Cette hausse peut s'expliquer par le fait que la Société a contracté des dépôts en USD et des billets de trésorerie américains en USD pour un montant total de 36,4 millions $ (31,9 millions €) et des dépôts en EUR pour un montant de 29,5 millions €. L'augmentation est compensée par le fait que 18,0 millions € sont arrivés à échéance et sont dès lors comptabilisés comme trésorerie.

16. Capital, prime d'émission, réserves

16.1. Capital et prime d'émission

Le nombre d'actions et la valeur nominale dans le paragraphe ci-dessous prennent en compte les résolutions adoptées par l'assemblée des actionnaires du 21 février 2020. Toutes les actions privilégiées existantes ont été converties en actions ordinaires et un fractionnement des actions de 500:1 a été approuvée par l'assemblée des actionnaires. Les tableaux et les commentaires ci-dessous reflètent le nombre d'actions après le fractionnement d'actions 500:1 du 1er janvier 2020.

Dans le cadre de l'IPO du 21 septembre 2020, la Société a encouru des coûts de transaction directement imputables de 6,5 millions € qui ont été déduits de la prime d'émission.

Dans le cadre de l'IPO du 7 juillet 2021, la Société a encouru des coûts de transaction directement imputables de 7,6 millions € qui ont été déduits de la prime d'émission.

Au 30 septembre 2026, le capital social de la Société s'établissait à 7,1 millions €, représenté par 101.840.217 actions, avec une prime d'émission de 442,3 millions € (avant déduction des coûts de transaction).

Évolution du capital social et de la prime d'émission sur la période de neuf mois clôturée les 30 septembre 2026 et 2025 :

(Nombre d'actions sauf mention contraire)	**Actions ordinaires**	**Nombre total d'actions**	**Valeur nominale (en €)**	**Capital (en milliers €)**	**Prime d'émission (en milliers €)**
1er janvier 2025	**37 427 265**	**37 427 265**		**6 430**	**332 579**
12 mai 2025 - Exercice de warrants	2 000	2 000	0,17	–	10
13 juin 2025 - Exercice de warrants	6 375	6 375	0,17	1	33
8 juillet 2025 - Exercice de warrants	5 500	5 500	0,17	1	29
26 septembre 2025 - Exercice de warrants UAR	103 642	103 642	0,17	18	–
30 septembre 2025	**37 544 782**	**37 544 782**		**6 450**	**332 651**
18 novembre 2025 - Augmentation de capital en numéraire	5 189 428	5 189 428	0,01	52	20 706
20 novembre 2025 - Augmentation de capital en numéraire	292 250	292 250	0,01	3	1 166
31 décembre 2025	**43 026 460**	**43 026 460**		**6 505**	**354 523**
20 février 2026 - Émission d'actions suite à la conversion d'obligations convertibles	635 943	635 943	0,01	7	2 153
20 mai 2026 - Émission d'actions suite à la conversion d'obligations convertibles	1 031 323	1 031 323	0,01	10	2 236
9 juin 2026 - Augmentation de capital en numéraire	54 595 394	54 595 394	0,01	546	80 180
10 juin 2026 - Augmentation de capital en numéraire	637 164	637 164	0,01	6	943
30 juin 2026 - Exercice de warrants UAR	146 531	146 531	0,01	1	24
20 août 2026 - Émission d'actions suite à la conversion d'obligations convertibles	1 767 402	1 767 402	**0,01**	18	2 198
30 septembre 2026	**101 840 217**	**101 840 217**	**0,00**	**7 093**	**442 257**

Le 20 août 2026, à la suite de la conversion de l'obligation convertible, la Société a émis 1.767.402 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 2,2 millions € (prime d'émission comprise).

Dans le cadre de toutes les augmentations de capital de la période clôturée le 30 septembre 2026, la Société a encouru des coûts de transaction directement imputables de 5,6 millions € qui ont été déduits de la prime d'émission. Le montant levé lors de l'augmentation de capital, net de coûts de transaction, s'élève à 76,0 millions €.

16.2. Réserves

Les réserves incluent la réserve pour paiement fondé sur des actions (cf. note 17), les autres éléments du résultat global et les pertes non distribuées. Les pertes non distribuées sont principalement composées des pertes accumulées. Les autres éléments du résultat global sont composés de réserves de conversion de devises et de réévaluations des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Le changement de la réserve des autres éléments du résultat global pour les périodes de neuf mois clôturées les 30 septembre 2026 et 2025 est détaillé ci-dessous :

(en milliers €)	Réserve de conversion de devises	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Total
Valeur brute au 1er janvier 2025	820	94	914
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net (nets d'impôt)			
Différences de conversion de devises	197	-	197
Total des autres éléments du résultat global au 30 septembre 2025	**1 017**	**94**	**1 111**
Valeur brute au 1er janvier 2026	1 048	76	1 124
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net (nets d'impôt)			
Différences de conversion de devises	(297)	-	(297)
Total des autres éléments du résultat global au 30 septembre 2026	**751**	**76**	**827**

17. Rémunération en actions

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres - Warrants

Au 30 septembre 2026, la Société dispose de six plans actifs d'incitation dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglés en instruments de capital, dont (i) le plan de warrants de 2021 (le plan de 2021), (ii) le plan de Warrants de 2022 (le plan de 2022), (iii) le plan de Warrants de 2024 (le plan de 2024), (iv) le plan de Warrants de 2025 (le plan de 2025), (v) le plan de Warrants de 2025-2 (le plan de 2025-2) et (vi) le plan de Warrants de 2026 (le plan de 2026).

Le 30 juillet 2026, le Conseil d'Administration de la Société, dans le cadre du capital autorisé, a émis 1.000.000 warrants, donnant chacun le droit de souscrire une action ordinaire de la Société.

La Société peut donc émettre jusqu'à 1.000.000 actions ordinaires si tous les warrants sont exercés. Le nombre total de titulaires de warrants du plan de 2026 ne peut dépasser 150. À moins que le Conseil d'Administration n'en décide autrement, les warrants au titre du plan 2026 ne sont pas transférables entre vifs une fois qu'ils ont été octroyés à un titulaire de warrants 2026, et ne peuvent être mis en gage ou grevés d'aucune sûreté, nantissement ou droit réel d'aucune autre façon, soit volontairement, de plein droit ou autrement. Les warrants octroyés dans le cadre du plan de 2026 ont les spécificités suivantes : (i) chaque warrant pouvait être exercé pour une action, (ii) les warrants sont octroyés gratuitement, (iii) les warrants ont une échéance maximale de 10 ans à compter de la date d'émission, (iv) la seule condition d'acquisition est que le détenteur soit toujours un salarié de la Société à la date d'acquisition et (v) à moins que le Conseil d'Administration (ou l'assemblée des actionnaires si des warrants sont octroyés aux administrateurs) n'en décide autrement, l'acquisition du warrant se déroule comme suit : 25 % à la date d'attribution, 25 % à la date du premier anniversaire de l'attribution, 25 % à la date du deuxième anniversaire, 25 % à la date du troisième anniversaire. La juste valeur du plan est donc constatée sur la durée de la période d'acquisition.

Les changements de l'année pour les plans de Warrants sont les suivants :

Nombre d'actions (après fractionnement d'actions) auxquelles les warrants donnent droit dans tous les plans	**2026**	**2025**
En circulation le 1er janvier	3 207 819	2 258 319
Accordées	771 552	1 138 754
Annulés	(84 356)	(56 252)
Exercées	-	(13 875)
Expirées	(131 856)	(108 377)
En circulation au 30 septembre	**3 763 159**	**3 218 569**
Exerçables au 30 septembre	**2 377 055**	**1 853 942**

Les warrants suivants ont été attribués au troisième trimestre 2026 :

- Le 9 septembre 2026, 35.000 warrants ont été octroyés dans le cadre du plan de Warrants de 2025-2, et 80.000 warrants ont été octroyés dans le cadre du plan de 2026. Tous les octrois ont été acceptés.

Le tableau suivant donne les entrées du modèle Black-Scholes pour les warrants accordés au troisième trimestre 2026.

	Plan 2025-2 (attribution du 9 sept. 2026)	**Plan 2026 (attribution du 9 sept. 2026)**
Rendement du dividende	0%	0%
Volatilité attendue	68,51%	68,51%
Taux d'intérêt sans risque	3,34%	3,34%
Durée de vie attendue	3	3
Prix d'exercice	1,53	1,53
Cours de l'action	1,34	1,34
Juste valeur	0,61	0,61

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres - Unités d'action restreintes (« UAR »)

En outre, depuis 2024, chaque administrateur non-exécutif a obtenu des « unités d'actions restreintes », ou « UAR ». Chaque UAR représente l'obligation de l'administrateur non-exécutif concerné de souscrire une nouvelle action ordinaire de la Société à un prix de souscription de 0,1718 € par action (quelle que soit la valeur marchande de l'action à ce moment).

Les UAR seront comptabilisées comme plan de paiement fondé sur des actions car la Société peut émettre de nouvelles actions via le capital autorisé.

Le 11 juin 2025, la Société a attribué un total de 146.531 RSU aux administrateurs qui seront transférées lors de la réunion des actionnaires organisée en juin 2026. Le 30 septembre 2026, toutes les UAR avaient été exercées.

Le 10 juin 2026, la Société a attribué un total de 358.267 RSU à sept administrateurs qui seront transférées lors de la réunion des actionnaires organisée en juin 2027. Au 30 septembre 2026, un total de 358.267 UAR étaient en circulation.

Frais de paiements fondés sur les actions

Pour la période de neuf mois clôturée au 30 septembre 2026, la Société a comptabilisé des frais de paiements basés sur les actions de 3,2 millions € (2025 : 4,0 millions €), dont 0,9 million € est lié à la juste valeur incrémentale des warrants dont le prix a été modifié.

18. Dettes financières

Les dettes financières sont principalement composées d'avances récupérables, de l'accord de crédit avec la BEI, de warrants synthétiques ainsi que de l'obligation convertible. Les montants connexes peuvent être résumés comme suit :

	Au	
(en milliers €)	**30 septembre 2026**	**31 décembre 2025**
Avances récupérables – non courantes	8 767	8 276
Avances récupérables – courantes	284	333
Total avances récupérables	**9 051**	**8 609**
Accord de crédit BEI – non courant	19 506	7 793
Intérêts cumulés BEI – courants	515	438
Warrants synthétiques – non courants	6 091	1 601
Total BEI	**26 112**	**9 832**
Obligations convertibles – courantes	16 746	22 657
Total obligations convertibles	**16 746**	**22 657**
Total dette financière	**51 909**	**41 098**
Non courant	34 364	17 670
Courant	17 545	23 428

18.1. Dette financière liée aux avances récupérables

Avances récupérables reçues

Au 30 septembre 2026, les détails des avances récupérables reçues peuvent se résumer comme suit :

(en milliers €)	**Avances contractuelles**	**Avances reçues**	**Remboursements fixes***	**Remboursements variables***
Dispositif contre l'apnée du sommeil (6472)	1 600	1 600	588	8
Premiers articles (6839)	2 160	2 160	669	38
Étude clinique (6840)	2 400	2 400	585	44
Améliorations des puces d'activation (7388)	1 467	1 467	117	58
Total	**7 627**	**7 627**	**1 959**	**148**

* Hors intérêts

Pendant la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026, la Société a réalisé des remboursements variables mais n'a pas reçu de nouveaux montants.

Selon le calendrier attendu des ventes et après actualisation, la dette financière liée aux avances récupérables est la suivante :

	Au	
(en milliers €)	**30 septembre 2026**	**31 décembre 2025**
Convention 6472	1 795	1 697
Convention 6839	2 346	2 229
Convention 6840	2 787	2 650
Convention 7388	2 123	2 033
Total avances récupérables	**9 051**	**8 609**
Non courant	8 767	8 276
Courant	284	333
Total avances récupérables	**9 051**	**8 609**

Les montants comptabilisés comme « courants » correspondent aux montants indépendants des ventes (remboursement fixe) et des montants dépendants des ventes (remboursement variable) estimés qui doivent être remboursés à la Région Wallonne au cours de la prochaine période de 12 mois. Les remboursements estimés indépendants des ventes (remboursements fixes) et liés aux ventes (remboursements variables) au-delà de 12 mois sont comptabilisés comme passifs « non courants ».

L'évolution des avances récupérables reçues peut être résumée comme suit :

(en milliers €)	**2026**	**2025**
Au 1er janvier	**8 609**	**8 871**
Avances remboursées (hors intérêts)	(49)	–
Intérêts payés	(5)	–
Évaluation initiale et réévaluation	(293)	(24)
Impact de l'actualisation	789	809
Au 30 septembre	**9 051**	**9 656**

Une analyse de la sensibilité de la valeur comptable des avances récupérables a été effectuée pour évaluer l'impact d'une modification des hypothèses. La Société a testé une sensibilité raisonnable aux évolutions des projections de revenus de +/- 25 % et des taux d'actualisation de +/- 25 %. Le tableau ci-dessous détaille les résultats en matière de sensibilité :

Juste valeur des passifs (en milliers €)	**Variation des projections de revenus**		
Variation des taux d'actualisation *	-25%	0%	25%
-25%	9 383	9 817	10 103
0%	8 544	9 051	9 395
25%	7 822	8 380	8 766

***** Un changement de -25 % du taux d'actualisation implique que le taux d'actualisation utilisé pour la part fixe des avances récupérables est de 3,8 % au lieu de 5 % tandis que celui utilisé pour la part variable est de 9,4 % au lieu de 12,5 %.

Une augmentation de 25 % des projections de revenus implique, si les taux d'actualisation ne changent pas, une augmentation du passif prévu, car le remboursement du passif est accéléré.

Une augmentation de 25 % du taux d'actualisation réduit le passif prévu si les projections de revenus restent inchangées.

18.2. Dettes financières liées aux d'accords de crédit et aux accords de warrants synthétiques

Les changements de l'instrument de crédit pour la tranche A peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	2026	2025
Au 1er janvier	**8 230**	**7 315**
Cumul des intérêts	797	758
Paiement des intérêts	(525)	(500)
Ajustement du taux d'intérêt effectif	386	292
Au 30 septembre	**8 888**	**7 865**

Afin d'être en cohérence avec la présentation de la période actuelle, une correction non matérielle a été réalisée sur certains comparatifs dans l'état de position financière consolidé. Les intérêts cumulés sur le prêt BEI de 175 000 € ont été reclassés des Autres passifs en Dettes financières au 30 septembre 2025.

Les changements des warrants synthétiques pour la tranche A peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	2026	2025
Au 1er janvier	**1 601**	**3 204**
Ajustement de la juste valeur	1 848	(1 515)
Au 30 septembre	**3 449**	**1 689**

Les changements des options de paiement anticipé pour la tranche A peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	2026	2025
Au 1er janvier	**(91)**	**(112)**
Ajustement de la juste valeur	58	(21)
Au 30 septembre	**(33)**	**(133)**

Les changements de l'instrument de crédit pour la tranche B peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	2026
Au 1er janvier	**–**
Nouvelle dette	13 750
Coûts de transaction des dettes financières et emprunts	(20)
Séparation des dérivés incorporés non étroitement liés	(3 004)
Sous total: reconnaissance initiale	**10 726**
Cumul des intérêts	313
Ajustement effectif des taux d'intérêt	94
Au 30 septembre	**11 133**

Les changements des warrants synthétiques pour la tranche B peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	2026
Au 1er janvier	**–**
Séparation des dérivés incorporés non étroitement liés	3 016
Ajustement de la juste valeur	(374)
Au 30 septembre	**2 642**

Les changements des options de paiement anticipé pour la tranche B peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	2026
Au 1er janvier	–
Séparation des dérivés incorporés non étroitement liés	(11)
Ajustement de la juste valeur	6
Au 30 septembre	**(5)**

18.3. Dette financière liée à l'Instrument d'obligations convertibles

Le modèle d'évaluation dépend des données importantes suivantes :

	2026
Taux d'intérêt	6,5%
Prix de conversion	1,48
Cours de l'action	1,22
Rendement du dividende	0,0%
Volatilité attendue	68,73%
Taux d'actualisation	11,45%

L'évolution des obligations convertibles peut être résumée comme suit :

(en milliers €)	2026
Au 1er janvier 2026	31 243
Ajustement de la juste valeur	(1 515)
Conversion en actions	(6 622)
Total juste valeur	**23 106**
Pertes J1 au 31 décembre 2025	(8 586)
Amortissement	2 226
Total pertes J1 au 30 septembre	**(6 360)**
Total obligations convertibles au 30 septembre	**16 746**

Le 20 février 2026, la Société a versé le premier montant du principal de 1,9 million € et des intérêts cumulés pour un montant de 246.000 € en actions à un prix de conversion égal à 90 % du prix de l'action à la date du versement. Consultez la note **16.**

Le 20 mai 2026, la Société a versé le deuxième montant du principal de 1,9 million € et des intérêts cumulés pour un montant de 335.000 € en actions à un prix de conversion égal à 90 % du prix de l'action à la date du versement. Consultez la note **16.**

Le 20 août 2026, la Société a versé le troisième montant du principal de 1,9 million € et des intérêts cumulés pour un montant de 303.000 € en actions à un prix de conversion égal à 90 % du prix de l'action à la date du versement. Consultez la note 16.1.

19. Provisions

	Au	
(en milliers €)	30 septembre 2026	31 décembre 2025
Provision pour obligation implicite	1 291	1 206
Autres provisions	114	190
Total provisions	**1 405**	**1 396**

La Société a une obligation implicite liée au rachat de certaines pièces consommables, en fonction des pratiques commerciales et des attentes des clients.

Le 30 mai 2025, la Société a été poursuivie en justice devant le US District Court of Delaware par Inspire Medical, Inc. (« Inspire ») pour la violation présumée de trois brevets Inspire (N° de brevets américains 10.898.709, 11.806.526 et 11.850.424). Le plaignant exige les réparations usuelles pour les violations de brevets, dont (i) un jugement indiquant que la Société a violé et viole les brevets Inspire, (ii) des dommages et intérêts, (iii) la prise en charge des frais d'avocat, (iv) une ordonnance permanente empêchant la Société de violer les brevets Inspire et (v) la prise en charge des frais et dépenses. En conséquence, la Société a fait appel à un cabinet d'avocats pour la représenter. La Société va se défendre vigoureusement contre les allégations avancées par Inspire dans le cadre de cette plainte.

Le 15 septembre 2025, la Société a poursuivi Inspire Medical, Inc. (« Inspire ») en justice devant le U.S. District Court of Delaware pour la violation présumée de trois brevets de Nyxoah (N° de brevets américains 8.700.183, 9.415.215 et 9.415.216). Le plaignant exige les réparations usuelles pour les violations de brevets, dont (i) un jugement indiquant qu'Inspire a violé et viole les brevets de Nyxoah, (ii) des dommages et intérêts, (iii) la prise en charge des frais d'avocat, (iv) une ordonnance permanente empêchant Inspire de violer les brevets de Nyxoah et (v) la prise en charge des frais et dépenses.

Le 15 mai 2026, le tribunal a ordonné la consolidation de l'action en justice d'Inspire contre Nyxoah et de l'action en justice de Nyxoah contre Inspire en une seule procédure judiciaire. Les parties sont actuellement en phase de communication des documents.

Étant donné que ce litige n'en est qu'à ses débuts, la Société ne peut pas prédire les probabilités de succès des exigences d'Inspire vis-à-vis de la Société, ni quantifier le risque de pertes, le cas échéant. Au 30 septembre 2026, la Société n'a donc pas comptabilisé de pertes dans le cadre de litiges potentiels. Les frais juridiques engagés en lien avec cette question ont été cumulés jusqu'au 30 septembre 2026 et comptabilisés comme frais de vente, généraux et administratifs à la ligne « Frais juridiques ». La Société réévalue le statut du litige chaque trimestre pour gérer le cumul des frais.

20. Dettes commerciales

	Au	
(en milliers €)	**30 septembre 2026**	**31 décembre 2025**
Dettes fournisseurs	4 849	5 168
Factures à recevoir	7 706	8 559
Total dettes commerciales	**12 555**	**13 727**

La baisse des dettes commerciales totale de 1,2 million € au 30 Septembre 2026 s'explique par une baisse de 0,9 million € des factures à recevoir et d'une diminution de 319.000 € des dettes commerciales.

21. Impôts sur les revenus et impôts différés

	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
(en milliers €)	**2026**	**2025**	**2026**	**2025**
Produit / (charge) d'impôts courants	(308)	342	(1 163)	(65)
Produit / (charge) d'impôts différés	–	(52)	(9)	(49)
Total produit / (charge) d'impôts sur le résultat	**(308)**	**290**	**(1 172)**	**(114)**

Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026, la charge d'impôt courant concerne principalement (i) une augmentation de l'impôt sur le revenu payable par certaines filiales de la Société pour un montant de 0,7 million € principalement aux États-Unis (2025 : 0,7 million €) et (ii) une augmentation de la charge du passif pour les positions fiscales incertaines d'un montant de 389.000 € (2025 : diminution de 0,6 million €).

La position fiscale incertaine a été comptabilisée à la suite de certaines décisions publiques et consignes émises par les autorités fiscales dans l'une des juridictions où la Société est active. Le passif d'impôt courant de 4,2 millions € est également lié à un passif relatif à l'incertitude des positions fiscales pour un montant de 3,9 millions €.

22. Autres passifs

(en milliers €)	Au 30 septembre 2026	Au 31 décembre 2025
Congés à payer	558	552
Salaires	4 133	3 840
Charges à imputer	117	44
TVA à payer	295	246
Autres	1 530	1 509
Total des autres passifs	**6 633**	**6 191**

La hausse de 442.000 € des autres dettes pour un total de 6,6 millions € au 30 septembre 2026 par rapport à 6,2 millions € au 31 décembre 2025 est principalement due à une augmentation de 293.000 € des dépenses salariales et de 73.000 € des dépenses cumulées.

Au 30 septembre 2026, la ligne Autres se compose principalement d'un passif impayé lié au développement continu du projet de R&D stratégique de la Société.

Afin d'être en cohérence avec la présentation de la période actuelle dans les états financiers consolidés au 30 septembre 2026, une correction non matérielle a été réalisée sur certains comparatifs dans l'état de position financière consolidé. Les intérêts cumulés sur le prêt BEI de 438 000 € ont été reclassés des charges à imputer comptabilisées dans les autres passifs en dettes financières au 31 décembre 2025.

23. Swaps de devises et contrats de change à terme

L'exposition de la Société au risque de change provient principalement des futures dépenses en dollar américain (USD), en dollar australien (AUD) et en shekel (NIS) qui sont prévues ou en cours à des fins de marketing, d'essais cliniques et d'autres dépenses. Une politique de gestion du risque financier a été approuvée pour i) générer des rendements sur les liquidités et ii) réduire l'exposition à la fluctuation des devises sur un horizon de 24 mois maximum et via des swaps de devises et des contrats de change à terme. Il n'y a pas eu de transferts de catégories de niveau 3 au cours de l'année.

La Société a réalisé plusieurs opérations de change anticipées pour lesquelles les montants notionnels sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers €)	Au 30 septembre 2026	Au 31 décembre 2025
Contrats de change à terme EUR-USD (en EUR)	–	2 000
Contrats de change à terme EUR-USD (en USD)	–	2 355

Le tableau ci-dessous détaille le montant comptable des instruments financiers dérivés mesurés à leur juste valeur dans l'état de situation financière, dont leurs niveaux dans la hiérarchie de juste valeur :

	Au 30 septembre 2026			
(en milliers €)	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Total
Actifs financiers				
Contrats de change	–	–	–	–

La juste valeur est déterminée par l'institution financière et est basée sur les swaps de devises étrangères, les taux de change anticipés et la maturité de l'instrument. Tous les swaps de devises sont comptabilisés comme courants car leur date de maturité est atteinte dans les douze prochains mois.

L'évolution du solde des actifs financiers est détaillée ci-dessous :

(en milliers €)	2026	2025
Valeur brute au 1er janvier	**4**	**–**
Ajustement de la juste valeur	(4)	94
Valeur comptable au 30 septembre	**–**	**94**

L'évolution du solde des passifs financiers est détaillée ci-dessous :

(en milliers €)	2026	2025
Valeur brute au 1er janvier	**–**	**353**
Liquidation des contrats	–	(353)
Valeur comptable au 30 septembre	**–**	**–**

24. Résultats d'exploitation

Revenus et coûts des biens vendus

Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026, la Société a généré des revenus pour un montant de 23,2 millions € (2025 : 4,4 millions €). Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2026, la Société a généré des revenus pour un montant de 9,2 millions € (2025 : 2,0 millions €).

Le passif contractuel inclus dans l'état de situation financière consolidé est lié aux revenus attribués au renouvellement de patchs adhésifs comptabilisés lorsque le contrôle des patchs est transféré au client ou au patient chaque trimestre à la suite de l'implantation du patient et aux revenus attribués aux livraisons futures des composants liés au patient aux États-Unis. Le passif contractuel courant est de 1,4 million € (31 décembre 2025 : 0,9 million €) alors que le passif contractuel non-courant est de 0,7 million € (2025 : 0,7 million €). Le chiffre d'affaires comptabilisé lors de la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026 inclus dans le bilan au début de la période est égal à des ventes de 344.000 € (2025 : 213.000 €).

Ventes par pays d'origine du client pour les périodes de trois et neuf mois clôturées les 30 septembre 2026 et 2025 :

	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
(en milliers €)	2026	2025	2026	2025
Ventes États-Unis	6 689	231	16 140	231
Ventes Allemagne	1 667	1 042	4 282	3 146
Ventes Émirats arabes unis	200	217	1 014	249
Ventes Angleterre	312	283	970	550
Ventes Suisse	81	184	438	185
Ventes Pays-Bas	221	–	260	–
Ventes Italie	–	–	73	–
Ventes Autriche	–	–	37	–
Ventes Espagne	–	15	3	15
Total des ventes	**9 170**	**1 972**	**23 217**	**4 376**

Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026, la Société n'avait aucun client générant des ventes au niveau individuel supérieures à 10 % du chiffre d'affaires total (en 2025 : deux clients).

Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2026, la Société n'avait aucun client générant des ventes au niveau individuel supérieures à 10 % du chiffre d'affaires total (en 2025 : deux clients).

Coût des biens vendus pour les périodes de trois et neuf mois clôturées les 30 septembre 2026 et 2025 :

	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
(en milliers €)	**2026**	**2025**	**2026**	**2025**
Achats de marchandises et de services (*)	4 461	1 522	9 333	3 034
Mouvements de stock	(1 076)	(743)	(122)	(1 359)
Coût des biens vendus	**3 385**	**779**	**9 211**	**1 675**

(*) Y compris les achats de matières premières, l'allocation de la main-d'œuvre directe, l'allocation de la main-d'œuvre indirecte, les honoraires des sous-traitants, les coûts de garantie et les frais de transport (directs)

Charges d'exploitation

Les tableaux ci-dessous détaillent les charges d'exploitation pour les périodes de neuf mois clôturées les 30 septembre 2026 et 2025 :

(en milliers €)	Coût total	Capitalisé	Charges d'exploitation
Frais de recherche et développement	30 283	(159)	30 124
Frais de vente, administratifs et généraux	47 011	-	47 011
Autres revenus / (frais) d'exploitation	(187)	15	(172)
Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026	**77 107**	**(144)**	**76 963**

(en milliers €)	Coût total	Capitalisé	Charges d'exploitation
Frais de recherche et développement	33 717	(1 758)	31 959
Frais de vente, administratifs et généraux	35 765	-	35 765
Autres revenus / (frais) d'exploitation	(230)	64	(166)
Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025	**69 252**	**(1 694)**	**67 558**

Les tableaux ci-dessous détaillent les charges d'exploitation pour les périodes de trois mois clôturées les 30 septembre 2026 et 2025 :

(en milliers €)	Coût total	Capitalisé	Charges d'exploitation
Frais de recherche et développement	11 777	-	11 777
Frais de vente, administratifs et généraux	16 019	-	16 019
Autres revenus / (frais) d'exploitation	(147)	4	(143)
Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2026	**27 649**	**4**	**27 653**

(en milliers €)	Coût total	Capitalisé	Charges d'exploitation
Frais de recherche et développement	13 115	(204)	12 911
Frais de vente, administratifs et généraux	12 702	-	12 702
Autres revenus / (frais) d'exploitation	(59)	8	(51)
Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2025	**25 758**	**(196)**	**25 562**

Frais de recherche et développement

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée au 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée au 30 septembre	
	2026	**2025**	**2026**	**2025**
Coûts de personnel	3 034	3 846	8 809	12 126
Frais de consultants et de sous-traitants	4 095	3 102	8 341	6 979
Amortissement et perte de valeur	1 469	1 021	4 216	1 850
Études cliniques	1 451	1 068	3 524	4 319
Production et développement sous-traité	971	1 975	2 884	4 575
Déplacements	396	343	1 133	1 055
Loyer	211	47	672	274
Assurance qualité et frais réglementaires	66	41	166	161
Perte de valeur sur actifs (im)matériels	–	1 025	–	1 025
Autres dépenses	84	647	538	1 353
Coûts capitalisés	–	(204)	(159)	(1 758)
Total frais de recherche et développement	**11 777**	**12 911**	**30 124**	**31 959**

Avant la capitalisation de 159.000 € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026 et de 1,8 million € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025, les frais de recherche et développement ont diminué de 3,4 millions €, soit une augmentation de 10,2 %, passant de 33,7 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025, à 30,3 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026. Cette baisse découle principalement de la réduction des frais cliniques et des activités de R&D. En outre, à la suite de l'autorisation de la FDA en août 2025, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées a commencé, ce qui a mené à une hausse des frais de dépréciation et d'amortissement.

Pour la période clôturée le 30 septembre 2026, la Société n'a pas comptabilisé de perte de valeur des immobilisations (in)corporelles (2025 : 1,0 millions €).

Les frais de recherche et de développement ont baissé de 1,3 million €, soit 10,2 %, passant de 13,1 millions € avant la capitalisation de 0,2 million € pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2025 à 11,8 millions € pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2026, suite à une baisse des frais cliniques et des activités de R&D.

Frais de vente, généraux et administratifs

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2026	**2025**	**2026**	**2025**
Coûts de personnel	9 134	6 522	26 852	19 792
Frais de consultants et de sous-traitants	4 185	3 117	11 239	8 850
Frais juridiques	549	740	3 089	1 219
Déplacements	1 000	653	2 577	1 821
IT	510	552	1 323	1 598
Amortissement et perte de valeur	144	413	926	1 131
Assurances	129	106	342	328
Loyer	163	51	301	281
Perte de valeur sur créances commerciales	16	174	53	174
Autres dépenses	189	374	309	571
Total frais de vente, administratifs et généraux	**16 019**	**12 702**	**47 011**	**35 765**

Les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté de 11,2 millions €, soit 31,4 %, passant de 35,8 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025 à 47,0 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026. Cette hausse est principalement due à une augmentation des dépenses liées au soutien de la commercialisation du système

Genio® aux États-Unis à la suite de l'autorisation de la FDA obtenue en août 2025 (dépenses salariales, honoraires de conseil et de sous-traitance, ainsi que les voyages) et au développement global des opérations commerciales de la Société.

Les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté de 3,3 millions €, soit 26,1 %, passant de 12,7 millions € pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2025 à 16,0 millions € pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2026. Cette hausse est principalement due à une augmentation des dépenses salariales et des honoraires de conseil et de sous-traitance liées au soutien de la commercialisation du système Genio®, à la suite de l'approbation de la FDA en août 2025.

Autres revenus / (frais) d'exploitation

La Société a enregistré des revenus d'exploitation de 172.000 € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026, comparés à d'autres revenus d'exploitation de 166.000 € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025.

La Société a enregistré des revenus d'exploitation de 143.000 € pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2026, alors que la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2025 avait atteint 51.000 €.

	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		**Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre**	
(en milliers €)	**2026**	**2025**	**2026**	**2025**
Avances récupérables				
Évaluation initiale et réévaluation	263	(1)	293	24
Avantages R&D	(116)	60	(106)	171
Capitalisation des avantages R&D	(4)	(8)	(15)	(64)
Autres revenus	–	–	–	35
Autres revenus d'exploitation totaux	**143**	**51**	**172**	**166**

Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026, les autres produits d'exploitation contenaient l'incitation à la R&D reçue en lien avec les dépenses de développement cumulées en Belgique. Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026, 15.000 € (2025 : 64.000 €) ont été déduits des frais capitalisés en lien avec l'incitation à la R&D. La filiale australienne a également bénéficié d'un incitant fiscal jusqu'au deuxième trimestre 2026. Depuis le troisième trimestre, la Société a décidé de ne plus récupérer les montants de l'avantage fiscal à la R&D en Australie. La créance en attente, d'un montant de 111 000 €, a été annulée.

25. Avantages du personnel

	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		**Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre**	
(en milliers €)	**2026**	**2025**	**2026**	**2025**
Salaires	10 609	8 431	29 498	24 849
Charges sociales	656	593	2 206	2 212
Charges de retraite	141	114	349	413
Paiements en actions	717	1 121	3 159	3 983
Autres	45	109	449	461
Total avantages du personnel	**12 168**	**10 368**	**35 661**	**31 918**

	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		**Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre**	
(en milliers €)	**2026**	**2025**	**2026**	**2025**
Frais de vente, administratifs et généraux	9 134	6 522	26 852	19 792
Frais de recherche et développement	3 034	3 846	8 809	12 126
Total avantages du personnel	**12 168**	**10 368**	**35 661**	**31 918**

26. Produits financiers

	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
(en milliers €)	**2026**	**2025**	**2026**	**2025**
Intérêts	536	247	786	1 705
Gains et pertes de change	1 301	257	3 505	3 208
Ajustement de la juste valeur - obligations convertibles	4 116	–	1 515	–
Ajustement de la juste valeur - swaps de devises	–	(405)	–	88
Ajustement de la juste valeur - warrants synthétiques Tranche A	755	1 007	–	1 515
Ajustement de la juste valeur - warrants synthétiques Tranche B	574	–	374	–
Ajustement de la juste valeur - option de paiement anticipé	–	(36)	–	21
Autres	6	12	19	24
Total produits financiers	**7 288**	**1 082**	**6 199**	**6 561**

Les produits financiers ont baissé, passant de 6,6 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025 à 6,2 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026. La baisse s'explique principalement par une baisse des intérêts de 0,9 million € et une baisse de l'ajustement de la juste valeur des warrants synthétiques de 1,1 million €, partiellement compensées par une augmentation de l'ajustement de la juste valeur des obligations convertibles de 1,5 million €.

Les gains de change pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026 étaient de 3,5 millions €, dont 0,8 million € de gains de change réalisés et 2,7 millions € de gains de change non réalisés. Les résultats de change non-réalisés sont principalement liés à la réévaluation du solde de trésorerie en USD et aux actifs financiers en USD de la Société.

La Société détient des soldes en EUR et USD, qui servent chacun à régler des dépenses dans leurs devises respectives.

Les gains de change s'expliquent principalement par le fait que la majorité de la trésorerie détenue par la filiale belge est en USD pour couvrir les futures dépenses en USD. En conséquence, la récente dépréciation de l'euro (d'environ 3,1 % entre le 1er janvier et le 30 septembre 2026) a engendré des gains de change non-réalisées importantes lors de la traduction de la trésorerie en USD vers la devise fonctionnelle de la filiale (l'euro).

Pour la période de neuf mois clôturée au 30 septembre 2026, le revenu total des intérêts s'élevait à 0,8 million € (période de trois mois clôturée le 30 septembre 2026 : 0,5 million €). Ce revenu d'intérêts concerne les comptes à terme. La baisse peut s'expliquer par une baisse des comptes à terme détenus par la Société pendant cette période.

Les ajustements de la juste valeur des warrants synthétiques et de l'option de paiement anticipé sont liés à l'accord de crédit avec la BEI. Pour plus d'informations, consultez la note 18.

Pour plus d'informations sur l'ajustement de la juste valeur de l'obligation convertible, consultez la note 18.3.

Pour plus d'informations sur l'ajustement de la juste valeur des contrats de change et des swaps de devises étrangères, consultez la note 23.

27. Charges financières

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2026	**2025**	**2026**	**2025**
Amortissement perte J1 - obligations convertibles	750	–	2 226	–
Ajustement de la juste valeur - warrants synthétiques Tranche A	–	–	1 848	–
Ajustement de la juste valeur - option de paiement anticipé	29	–	64	–
Avances récupérables, actualisation des intérêts	263	270	789	809
Intérêts et frais bancaires	842	402	1 773	1 163
Intérêts sur les dettes locatives	21	28	67	99
Gains et pertes de change	1 038	(122)	2 035	6 019
Autres	(1)	5	5	72
Total charges financières	**2 942**	**583**	**8 807**	**8 162**

Les charges financières sont passées de 8,2 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025 à 8,8 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026, principalement en raison d'une augmentation de l'amortissement de l'obligation convertible de la perte J1 de 2,2 millions € et de l'ajustement de la juste valeur des warrants synthétiques de 1,8 million €, partiellement compensée par une diminution des écarts de change de 4,0 millions €.

Les pertes de change pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026 représentaient 2,0 millions €, dont 0,6 million € de pertes de change réalisées et de 1,5 million € de pertes de change non-réalisées. Les résultats de change non-réalisés sont principalement liés à la réévaluation du solde de trésorerie en USD et aux actifs financiers en USD de la Société.

L'impact de l'actualisation des avances récupérables est détaillé davantage à la note 18.

Les ajustements de la juste valeur de l'option de paiement anticipé sont liés à l'accord de crédit avec la BEI. Pour plus d'informations, consultez la note 18.2.

Pour plus d'informations sur l'amortissement de la perte « Jour 1 », consultez la note 18.3.

28. Bénéfice/(Perte) par action (BPA)

Le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action sont calculés en divisant les bénéfices de la période par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant la période. Comme la Société encourt des pertes nettes, les warrants en circulation n'ont aucun effet dilutif. Il n'y a donc aucune différence entre le BPA de base et dilué.

Le BPA pour septembre 2026 a été présenté dans l'état des résultats en prenant en compte les résolutions adoptées par l'assemblée des actionnaires du 21 février 2020. Toutes les actions privilégiées existantes ont été converties en actions ordinaires et un fractionnement des actions de 500:1 a été approuvée par l'assemblée des actionnaires.

	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2026	**2025**	**2026**	**2025**
Au 30 septembre, après conversion et fractionnement d'actions				
Actions en circulation à la fin de la période	101 840 217	37 544 782	101 840 217	37 544 782
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	100 869 117	37 445 273	67 285 916	37 434 641
Nombre d'actions découlant de l'exercice des warrants en circulation	4 121 426	3 218 569	4 121 426	3 218 569
Nombre potentiel d'actions résultant de la conversion de l'obligation	12 226 489	–	12 226 489	–

Le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action pour les périodes de trois et neuf mois clôturées le 30 septembre 2026 et 2025, basés sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après conversion et fractionnement d'actions, sont les suivants :

	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2026	**2025**	**2026**	**2025**
Perte de la période attribuable aux actionnaires (en €)	(17 830 000)	(23 580 000)	(66 737 000)	(66 572 000)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en unités)	100 869 117	37 445 273	67 285 916	37 434 641
Bénéfice de base par action en € (€/unité)	(0,177)	(0,630)	(0,992)	(1,778)
Bénéfice dilué par action en € (€/unité)	(0,177)	(0,630)	(0,992)	(1,778)

29. Autres engagements

Il ne restait aucune obligation.

30. Transactions entre apparentés

Les transactions entre la Société et ses filiales ont été éliminées à la consolidation et ne sont pas mentionnées dans les notes. Les transactions entre apparentés sont présentées ci-dessous.

30.1. Rémunération des administrateurs clés

Les principaux dirigeants comprennent des membres de la direction exécutive, elle-même composée du président directeur général (CEO), du directeur financier (CFO), du directeur commercial (CCO) et du directeur de la technologie (CTO) de la Société.

Pour les périodes clôturées le 30 septembre 2026 et le 30 septembre 2025, le tableau ci-dessous inclut l'enveloppe de la rémunération de tous les membres de la direction exécutive.

	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
(en milliers €)	**2026**	**2025**	**2026**	**2025**
Rémunération à court terme (1)	689	569	1 829	1 994
Avantages postérieurs à l'emploi	6	31	45	66
Paiements fondés sur des actions (2)	311	468	1 214	1 022
Total	**1 006**	**1 068**	**3 088**	**3 082**

(1) Inclut la rémunération de base, les avantages sociaux, la prime de performance à court terme (un an) (soit la rémunération variable), et les primes d'adhésion.
(2) Frais de warrants en vertu de l'IFRS 2.

30.2. Relation et transactions avec les administrateurs non-exécutifs et les détenteurs de plus de 3 % de notre capital social

(en milliers €)	Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2026		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025	
	Mise en place de la ligne de production	Rémunération du Conseil d'administration	Mise en place de la ligne de production	Rémunération du Conseil d'administration
Cochlear	–	–	52	–
Robelga SRL	–	105	–	88
Kevin Rakin	–	63	–	47
Pierre Gianello	–	41	–	46
Jurgen Hambrecht	–	47	–	55
Rita Mills	–	55	–	54
Virginia Kirby	–	41	–	45
Wildman Ventures LLC	–	56	–	64
Total	**–**	**408**	**52**	**399**
Montants dus à la fin de la période	**–**	**111**	**–**	**135**

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2026		Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2025	
	Mise en place de la ligne de production	Rémunération du Conseil d'administration	Mise en place de la ligne de production	Rémunération du Conseil d'administration
Robelga SRL	–	34	–	29
Kevin Rakin	–	16	–	15
Pierre Gianello	–	14	–	19
Jurgen Hambrecht	–	16	–	23
Rita Mills	–	15	–	15
Virginia Kirby	–	12	–	20
Wildman Ventures LLC	–	16	–	26
Total	**–**	**123**	**–**	**147**
Montants dus à la fin de la période	**–**	**111**	**–**	**135**

Pour la période clôturée le 30 septembre 2026, nos administrateurs non-exécutifs étaient : Robelga SRL (représentée de manière permanente par Robert Taub), Jürgen Hambrecht, Kevin Rakin, Rita Johnson-Mills, Virginia Kirby, Wildman Ventures, LLC (représentée de manière permanente par Daniel Wildman) et Pierre Gianello.

Les frais de warrant en vertu de l'IFRS 2 concernant les warrants qui ont été octroyés aux administrateurs non-exécutifs se sont établis à 0,6 million € pour la période clôturée le 30 septembre 2026 (1,1 million € pour la période clôturée le 30 septembre 2025).

En janvier 2023, la Société et Cochlear Limited, ou Cochlear, ont signé un accord de collaboration relatif au transfert d'actifs et au soutien correspondant pour la mise en place d'une ligne de production aux États-Unis. Les travaux réalisés dans ce cadre ont donné lieu a un impact financier de 52.000 € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025. Il a été comptabilisé en tant qu'actif en cours de construction.

À dater du 1er octobre 2024, la Société a conclu un accord de collaboration avec Man & Science SA pour développer un appareil de neuromodulation miniaturisé injectable. La Société en retient les droits exclusifs d'utilisation dans le cadre du traitement du syndrome d'apnées obstructives du sommeil. Man & Science SA est considérée comme partie liée car l'un des membres du conseil d'administration de la Société est également au conseil de Man & Science SA.

30.3. Relations et transactions avec les administrateurs clés

Pour les périodes clôturées les 30 septembre 2025 et 30 septembre 2026, nos administrateurs clés sont les membres de la direction exécutive : Olivier Taelman (CEO), John Landry (CFO), Scott Holstine (CCO) et Bruno Onkelinx (CTO).

Entre le 19 août 2024 et le 1er septembre 2025, Olivier Taelman s'est temporairement installé aux États-Unis. Depuis lors, il remplit son rôle de CEO de la Société partiellement en tant qu'indépendant conformément à l'accord de service conclu entre Nyxoah SA et Olivier Taelman et partiellement en tant que salarié de Nyxoah Inc. Le 1er septembre 2025, Olivier Taelman a réemménagé en Belgique et remplit depuis ses fonctions de CEO de la Société en tant qu'indépendant, conformément à l'accord de services entre Nyxoah SA et Olivier Taelman.

En juin 2026, Olivier Taelman et le conseil d'administration ont décidé que le moment était opportun pour modifier la structure de direction et passer à un président-directeur général (CEO) basé aux États-Unis, pour accompagner la Société qui entre dans une nouvelle phase de croissance et de création de valeur emmenée par les États-Unis. Le conseil d'administration a officiellement lancé un processus de recherche visant à nommer un nouveau CEO basé aux États-Unis qui dirigera Nyxoah depuis un marché crucial pour la croissance future de la Société. Olivier Taelman restera pleinement engagé tout au long de la période de transition et continuera à diriger les opérations quotidiennes et à faciliter une intégration du nouveau CEO et une transition sans heurt. Le 1er octobre 2026, Liam Kelly a été nommé président-directeur général (CEO).

Le 2 octobre 2026, John Landry a quitté ses fonctions de directeur financier pour explorer d'autres opportunités professionnelles. Loïc Moreau, président international et ancien directeur financier de la Société, agira en tant que directeur financier par intérim jusqu'à ce que la Société recrute un successeur permanent à M. Landry.

Bruno Onkelinx est salarié de Nyxoah SA. John Landry (jusqu'au 2 octobre 2026) et Scott Holstine sont des salariés de Nyxoah Inc.

Les administrateurs clés ont reçu des warrants pendant les périodes clôturées les 30 septembre 2026 et 30 septembre 2025.

31. Événements postérieurs à la date du bilan

En octobre 2026, 1.000.000 de warrants ont été émis dans le cadre du plan 2026-2.

Consultez la note 30.3 pour en savoir plus sur les événements ultérieurs à la date du bilan concernant les parties liées.

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

Nous certifions qu'à notre connaissance,

a) les états financiers consolidés condensés intermédiaires, préparés conformément aux normes applicables aux états financiers, donnent une image fidèle de l'ensemble des actifs, passifs, situation financière et résultats de la Société et des entités comprises dans la consolidation ; et

b) ce Rapport de direction intermédiaire donne une image fidèle de l'ensemble de l'évolution, résultats et situation de la Société et des entités comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des risques et incertitudes principaux qui doivent être pris en compte.

Mont-Saint-Guibert, 5 novembre 2026.

Au nom du Conseil d'Administration

Robelga SRL
(représentée de manière permanente par Robert Taub)

Liam Kelly
CEO